



# SIAO 49

Réseau Hébergements & Logements Temporaires  
Coordination - Orientation - Observatoire

# DISPOSITIF PASSERELLE BILAN

2023



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

anjou

# INTRODUCTION

---

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le dispositif Hébergement d'Urgence de Droit Commun (HUDC) a évolué vers un nouveau type de dispositif afin de créer un espace de transition aux situations des personnes ayant des perspectives d'accès au SIAO insertion ou au logement.

Les publics accueillis, l'articulation entre les partenaires et l'objectif même du dispositif Passerelle doivent permettre de faciliter les parcours résidentiels des publics accueillis en demande d'hébergement d'urgence.

Les gestionnaires des places de l'HUDC (Aide Accueil, Abri de la providence) ont poursuivi leur activité sur ce nouveau cahier des charges en assurant la transition sur les sorties progressives des ménages n'y répondant plus.

Nous disposons désormais de six années de recul sur le nouveau dispositif et ce bilan s'inscrit dans la continuité des cinq premiers réalisés en 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023.

Il est important de souligner que le bilan que nous allons vous présenter ci-dessous est principalement centré sur les personnes entrées sur le dispositif Passerelle depuis 2018. En effet, dissocier les personnes entrées avant 2018 dans le cadre de l'HUDC et les personnes entrées après 2018 permet de mieux analyser les attendus du dispositif au regard du cahier des charges.

Après vous avoir présenté dans cette introduction le fonctionnement et l'objectif du dispositif Passerelle, les éléments relatifs à la transition entre l'HUDC et Passerelle ainsi que le parc de logement du dispositif, nous présenterons dans une première partie des éléments relatifs au public hébergé sur le dispositif Passerelle en 2023 (caractéristique du public, présentation de situations de ménages entrées sur le dispositif) et nous nous centrerons sur les parcours dans une seconde partie (durée de séjour, type de sortie, blocages dans le dispositif, plus-value en matière de travail social du dispositif).

## Présentation du dispositif Passerelle

Ce dispositif, qui répond à L'article L.345-2-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, permet d'offrir une solution temporaire d'accueil (2 fois 3 mois) à des ménages en situation de grande précarité sociale qui sont en attente d'entrer soit dans un dispositif d'insertion adapté à leur situation et leurs besoins (sur une liste d'attente SIAO), soit en logement autonome. Il vise ainsi à limiter les risques d'errance et les risques de précarisation faute d'un accès rapide à un hébergement.

Chaque acteur de la Veille Sociale et chaque référent social a donc la possibilité d'interpeller le SIAO 49 (volet urgence et insertion) afin de signaler un ménage en situation de grande précarité.

Pour s'inscrire dans le dispositif, la présence d'un référent social accompagnant la personne dans ses démarches est nécessaire. Celui-ci doit continuer à être mobilisé autant que de besoin, en lien avec le professionnel de chaque association intervenant sur ce dispositif afin de favoriser la sortie des ménages vers les dispositifs adaptés ou vers le logement autonome.

Pour rappel, le public concerné est le suivant :

- Personnes seules, couples avec ou sans enfant(s), familles monoparentales.
- Les personnes sans domicile ou en hébergement très précaire,
- En situation de précarité sociale et dans une situation administrative qui leur permet de rester en France (droit au séjour établi pour un an ou plus)
- Les femmes victimes de violences.

L'absence de ressources financières ne constituant pas un critère d'exclusion du dispositif.

**La mise en œuvre du dispositif « Passerelle » repose donc sur une coopération étroite entre les associations gestionnaires (Abri de la Providence, Aide Accueil, AIH et ASEA CAVA) et le SIAO 49 (dans le cadre de l'orientation du volet urgence et de la sortie vers les places d'insertion)**

## Transition entre l'HUDC et Passerelle

A fin 2017, 51 personnes étaient présentes sur l'HUDC de l'Abri de la Providence et 40 sur celui d'Aide Accueil. Ces personnes étaient entrées dans le cadre des anciens critères du dispositif HUDC et étaient pour beaucoup, présentes depuis plus d'un an et dans des situations administratives complexes. Entre fin 2018 et fin 2019, le nombre de personnes entrées dans le cadre de l'ancien dispositif HUDC (avant le 01 janvier 2018) est passé de 54 à 25 personnes et à 17 personnes au 31/12/2020.

Au nombre de 8 au 31/12/2021, 3 personnes (1 ménage) entrées avant 2018, sont sorties au cours de l'année 2022, ce qui amène le nombre de personnes ex-HUDC présentes au 31/12/2022 à 5.

Aucune personne de l'ex-HUDC sont sorties durant l'année 2023. le nombre de personnes ex-HUDC présentes au 31/12/2023 reste à 5.

Avec une capacité théorique de 104 places, le dispositif Passerelle disposait de 50 places effectives au 31/12/2018 puis 79 places effectives au 31/12/2019 (on soustrait les situations entrées sur l'ex HUDC). Aucune places supplémentaires ont été ouvertes au cours de l'année 2023. La capacité théorique du dispositif Passerelle est de 188 places.

**A titre informatif, le dispositif Passerelle dispose de 183 places (on déduit les situations entrées sur l'ex HUDC) sur une capacité théorique de 188 places pour commencer l'année 2024.**

**Répartition des personnes présentes sur Passerelle au 31/12/2018, 31/12/2019, 31/12/2020, 31/12/2021, 31/12/2022 et au 31 décembre 2023 selon la date d'entrée et la structure**

	2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	Présent avant 2018	Entrée en 2018	Présent avant 2018	Entrée après 2018								
Aide Accueil	21	25	10	33	8	44	3	63		85		125
Abri de la Providence	33	26	15	37	9	44	5	28	5	61	5	77
Anjou Insertion Habitat	-	-	-	-	-	10	-	10	-	10	-	10
ASEA CAVA								1		4		10
<b>TOTAL</b>	<b>54</b>	<b>51</b>	<b>25</b>	<b>70</b>	<b>17</b>	<b>98</b>	<b>8</b>	<b>102</b>	<b>5</b>	<b>160</b>	<b>5</b>	<b>222</b>

Source : Tableau de suivi SIAO 49

**Répartition des places Passerelle financées par année selon la structure**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Aide Accueil	46	46	58	72	105	105
Abri de la Providence	58	58	70	70	70	70
Anjou Insertion Habitat	-	-	7	10	10	7
ASEA CAVA	-	-	3	6	6	6
<b>TOTAL</b>	<b>104</b>	<b>104</b>	<b>138</b>	<b>158</b>	<b>191</b>	<b>188</b>

Source : Tableau de suivi SIAO 49

Un logement de 3 places n'a pas été ouvert à Anjou Insertion Habitat ce qui ramène le nombre de places financées à 7.

## Le parc de logement du dispositif Passerelle

Le Parc d'Aide Accueil est composé de 24 logements :

- 3 T1
- 1 T2
- 14 T3
- 6 T4
- 2 T5

Le Parc de l'Abri de la Providence est composé de 14 logements :

- 4 T3
- 4 T4
- 6 T5

Le Parc de l'ASEA CAVA est composé de 4 logements :

- 2 T1
- 2 T3

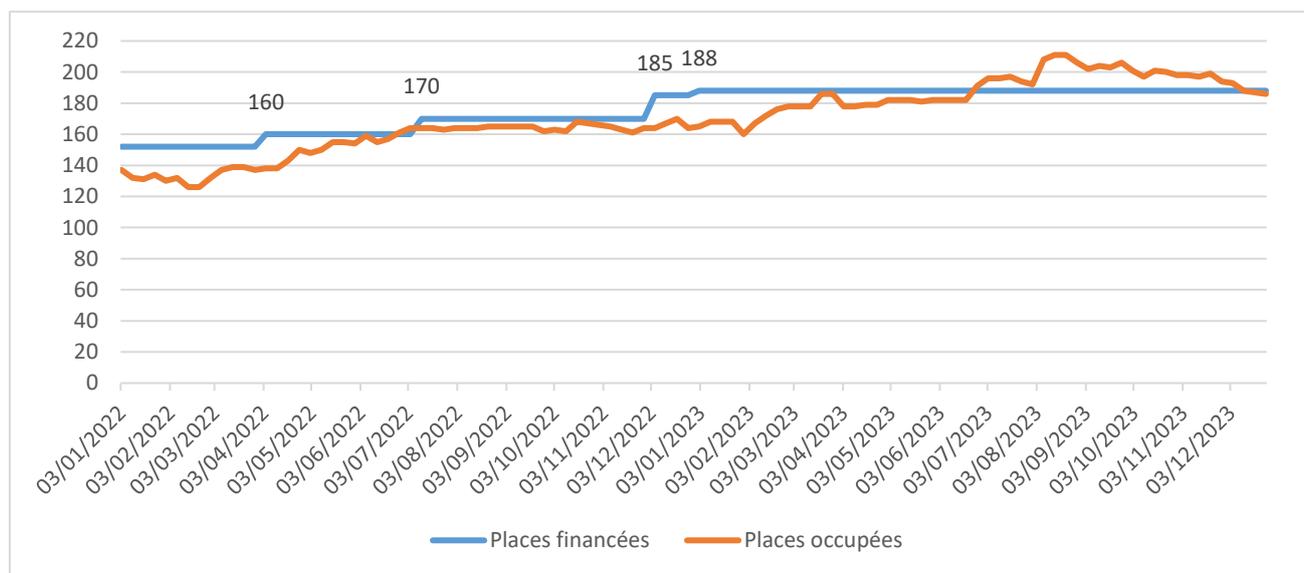
Le Parc de l'Anjou Insertion Habitat est composé d'un logement :

- 1 T5

La majorité des logements des quatre structures sont en cohabitation. Cependant, des familles assez nombreuses peuvent occuper un logement entier.

# LE TAUX D'OCCUPATION DU DISPOSITIF PASSERELLE DEPUIS 2022

## Places financées et places occupées sur le dispositif Passerelle depuis le 31/12/2021



De début janvier à fin février 2022, le taux d'occupation est inférieur à 90% (le nombre de places oscillent entre 126 et 137 chaque semaine). L'ouverture de nouvelles places Passerelle à Aide Accueil n'a pas entraîné une hausse du taux d'occupation. Différents éléments expliquent cette observation :

- une période de battement a pu exister entre la création de nouvelles places et la captation de nouveaux logements Passerelle
- des logements ont pu être immobilisés pour travaux à la suite de sorties de ménages et la typologie des logements (majoritairement des T4 et T5) qui produisent de nombreuses places vacantes à la sortie d'un ménage.

Le taux d'occupation se redresse de fin février à début juillet 2022 (passant de 126 places occupées à 164) en dépassant la capacité théorique du dispositif la semaine du 04/07/2022.

Jusqu'à la fin novembre 2022, le taux d'occupation se stabilise à 164 places occupées pour une capacité théorique de 170 places.

L'occupation des places fléchit entre fin novembre et fin décembre 2022 (taux d'occupation aux alentours de 90%) liée à une période de battement a pu exister entre la création de nouvelles places et la captation de nouveaux logements Passerelle.

Durant l'année 2022, les créations de places Passerelle se sont concentrées à Aide Accueil (+32 places). La période de battement entre la création de nouvelles places et la captation de nouveaux logements Passerelle a principalement influer sur le taux d'occupation du dispositif.

De janvier à mi-juin 2023, remonte progressivement mais reste légèrement inférieur à la capacité financée du dispositif (moyenne de 177 places occupées pour une capacité financée de 188 places sur cette période).

De mi-juin à la fin de l'année 2023, le taux d'occupation est proche de 100% et même légèrement supérieur à la capacité financée avec un pic à 211 personnes pour 188 places financées. Une suroccupation du dispositif à Aide Accueil est constatée. La présence de familles nombreuses a pu influer sur le taux d'occupation du dispositif.

La fluctuation du taux d'occupation peut aussi être fonction d'autres facteurs :

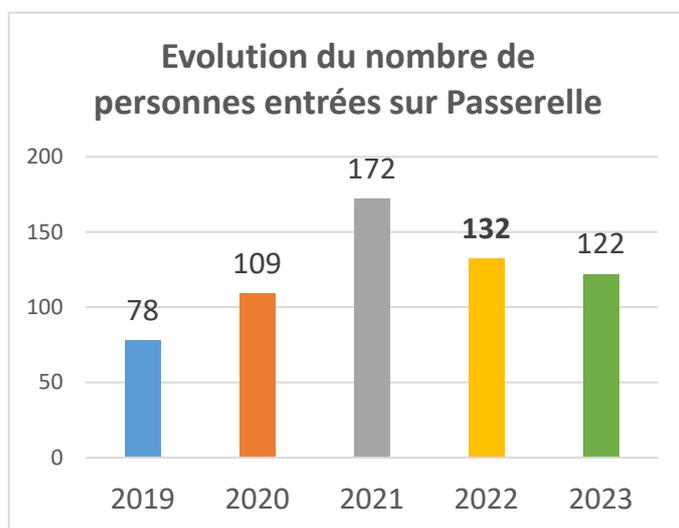
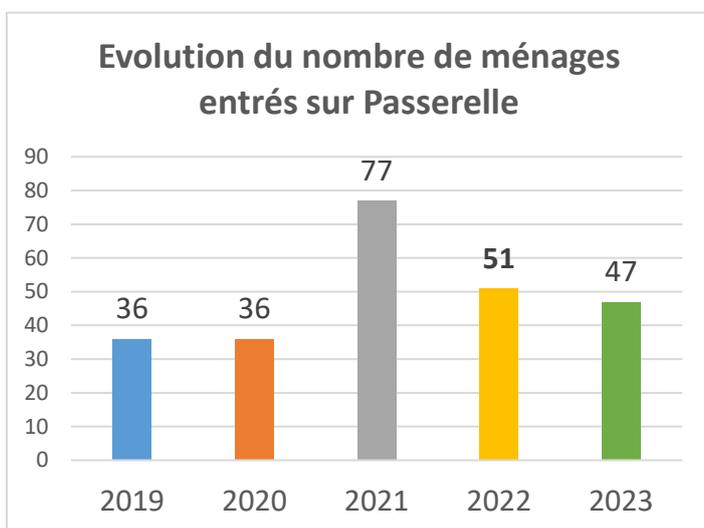
- nous observons parfois une complexité d'identifier des personnes correspondant au profil des logements proposés (statut, taille des ménages, cohabitation compliquée, manque d'éléments d'évaluation) et ce malgré un nombre conséquent de personnes hébergées à l'hôtel
- il existe un temps incompressible entre l'orientation, l'entretien de pré admission et l'entrée effective.

# LES PERSONNES ACCUEILLIES SUR LE DISPOSITIF EN 2023

## A /Caractéristiques du public accueilli sur le dispositif Passerelle en 2023

**En 2023, 47 ménages sont entrés sur le dispositif Passerelle soit 122 personnes**

Malgré la création de 30 places supplémentaires sur le dispositif Passerelle depuis 2021, le nombre d'entrées sur le dispositif ne cessent de diminuer.



### 1/ La situation d'hébergement avant entrée

#### Répartition des ménages entrés sur Passerelle en 2023 selon le type d'hébergement avant entrée et la structure

	Abri de la Providence		Aide Accueil		ASEA CAVA		TOTAL	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Rue	4	27%	8	32%	1	14%	13	28%
Hôtel	4	27%	5	20%	1	14%	10	21%
Dispositif d'insertion			8	32%			8	17%
Hébergé par des tiers	3	20%	2	8%	1	14%	6	13%
Halte de nuit	4	27%	1	4%			5	11%
Dispositif d'urgence					3	43%	3	6%

Hôpital			1	4%			1	2%
Logement*					1		1	2%
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>100%</b>	<b>25</b>	<b>100%</b>	<b>7</b>	<b>100%</b>	<b>47</b>	<b>100%</b>

Source : Tableau de suivi SIAO 49

\*Logement : expulsion d'un logement parc privé

**Le premier type d'hébergement avant d'entrer sur le dispositif Passerelle devient la rue pour les ménages arrivés en 2023.** Le dispositif Passerelle répond à des situations de grande précarité pour des ménages étant soit à la rue/squat, soit sur la halte de nuit (39% des ménages contre 46% des ménages en 2022).

La proportion de ménages présents dans un hôtel avant d'entrer sur Passerelle est en repli par rapport à 2022 (21% des ménages contre 31% en 2022). Comme en 2022, une partie des places Passerelle ont pu être mobilisées pour décharger le dispositif hôtelier, notamment les places créées spécifiquement.

## 2/ La Composition familiale

### Répartition des ménages et des personnes entrés sur Passerelle en 2023 selon la structure

	En ménage	En personne
Abri de la Providence	15	25
Aide Accueil	25	84
ASEA CAVA	7	13
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>122</b>

Source : Tableau de suivi SIAO 49

**Le nombre de ménages entrés sur le dispositif Passerelle poursuit sa baisse depuis 2021** (77 en 2021, 51 en 2022). Les ménages entrés sont en baisse à l'Abri de la Providence (25 ménages en 2022). A l'inverse, les ménages sont plus nombreux à Aide Accueil (21 ménages en 2022) et à l'ASEA CAVA (5 ménages en 2022).

**Le nombre de personnes moyen par ménage quant à lui est en hausse** sur Aide Accueil (3.1 contre 2.56 en 2022) et l'ASEA CAVA (1.9 contre 1 en 2022) et baisse à l'Abri de la Providence (1.4 contre 3 en 2022). Ce qui s'explique par la typologie des logements.

**Pour les trois structures confondues la moyenne est de 2.37 personnes par ménage en 2023.**

L'offre de logements proposée sur le dispositif Passerelle est plutôt composée de grands logements (T3, T4 et T5) en adéquation avec des ménages de plusieurs membres. La taille d'un ménage moyen sur le dispositif Passerelle est plus conséquente (2.37 personnes par ménage) que sur l'ensemble des dispositifs d'urgence (1.46 personnes par ménage).

**Répartition des ménages entrés sur Passerelle en 2023  
selon la composition familiale et la structure**

	Abri de la Providence		Aide Accueil		ASEA CAVA		TOTAL	
Femme seule	9	60%	4	16%	-	0%	<b>13</b>	<b>28%</b>
Homme seul	2	13%	6	24%	4	57%	<b>12</b>	<b>26%</b>
Couple sans enfant	2	13%	-	0%	1	14%	<b>3</b>	<b>6%</b>
Femme seule avec enfant(s)	1	7%	6	24%	1	14%	<b>8</b>	<b>17%</b>
Homme seul avec enfant(s)	1	7%	-	0%	-	0%	<b>1</b>	<b>2%</b>
Couple avec enfant(s)	-	0%	7	28%	1	14%	<b>8</b>	<b>17%</b>
Groupe avec enfant(s)	-	0%	2	8%	-	0%	<b>2</b>	<b>4%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>100%</b>	<b>25</b>	<b>100%</b>	<b>7</b>	<b>100%</b>	<b>51</b>	<b>100%</b>

*Source : Tableau de suivi SIAO 49*

**En 2023, le nombre de ménages avec enfants se stabilisent** (19 ménages représentant 40% de l'ensemble des ménages contre 21 ménages soit 41% en 2022, 36 ménages soit 47% en 2021 et 22 ménages soit 64% en 2020). Également, la présence de ménages isolés (femmes et hommes seuls) reste similaire 25 ménages soit 54% en 2023 par rapport à 2022 (24 ménages soit 47% en 2022 ; 36 ménages soit 46% en 2021). Le dispositif Passerelle est une réponse à la mise à l'abri des personnes isolées avec une proportion non négligeable de ce public accueillis en 2023.

**Les ménages sans enfants restent la composition familiale la plus représentée sur l'ensemble des structures en 2023 (ménages isolés et couples sans enfant).** 11 ménages sur 15 sont sans enfants à l'Abri de la Providence, 5 sur 7 à l'ASEA CAVA et 10 sur 25 à Aide Accueil.

### 3/ Les âges

#### Répartition des ménages entrés sur Passerelle en 2023 selon l'âge du chef de ménage et la structure

	Abri de la Providence		Aide Accueil		ASEA CAVA		TOTAL	
18 à 24 ans	-	0%	3	12%	-	0%	3	6%
25 à 34 ans	3	20%	4	16%	1	14%	8	17%
35 à 44 ans	4	27%	12	48%	2	29%	18	38%
45 à 59 ans	6	40%	5	20%	2	29%	13	28%
60 et plus	2	13%	1	4%	2	29%	5	11%
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>100%</b>	<b>25</b>	<b>100%</b>	<b>7</b>	<b>100%</b>	<b>47</b>	<b>100%</b>

Source : Tableau de suivi SIAO 49

**55% des chefs de ménage sont âgés de 25 à 44 ans** avec un écart entre les deux tranches (8 ménages âgés de 25 à 34 ans et 18 ménages âgés de 35 à 44 ans). En 2023, l'âge des chefs de ménages diminue sur les tranches d'âge 25-34 ans (-2 ménages) et 35-44 ans (-3 ménages) alors qu'il augmente sur les 45-59 ans (+2 ménages) par rapport à 2022. Les jeunes majeurs (+0 ménage) et les plus de 60 ans (-1 ménage) ont un nombre similaire de ménages à l'année 2022.

#### Répartition des personnes entrées sur Passerelle en 2023 selon la structure

	Abri de la Providence		Aide Accueil		ASEA CAVA		TOTAL	
Moins de 18 ans	7	28%	45	53%	4	31%	56	46%
18 à 24 ans	-	0%	10	12%			10	8%
25 à 34 ans	5	20%	7	8%	1	8%	13	11%
35 à 44 ans	4	16%	13	15%	3	23%	20	16%
45 à 59 ans	7	28%	8	10%	3	23%	18	15%
60 ans et plus	2	8%	1	1%	2	15%	5	4%
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>100%</b>	<b>84</b>	<b>100%</b>	<b>13</b>	<b>100%</b>	<b>122</b>	<b>100%</b>

Source : Tableau de suivi SIAO 49

Le nombre d'enfants mineurs en famille entré sur le dispositif s'élève à 56 dont 16 enfants de moins de 3 ans. Une part en hausse (47 en 2022, 76 en 2021) avec +11 enfants en 2023 en comparaison à 2022 à l'Abri de la Providence et +16 enfants en comparaison à 2022 à Aide Accueil et +4 enfants en comparaison à 2022 à ASEA CAVA.

#### 4/ Le Réfèrent Social

### Répartition des ménages entrés sur Passerelle en 2023 selon le réfèrent social et la structure au moment de l'entrée

	Abri de la Providence		Aide Accueil		ASEA CAVA		TOTAL	
MDS	5	33%	13	52%	2	28%	20	43%
SAAS	7	47%	3	12%	-	0%	10	21%
CCAS	1	7%	2	8%	1	14%	4	9%
Autres prescripteurs **	2	13%	7	28%	4	57%	13	28%
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>100%</b>	<b>21</b>	<b>100%</b>	<b>5</b>	<b>100%</b>	<b>51</b>	<b>100%</b>

Source : Tableau de suivi SIAO 49

\*\*Autres prescripteurs : Aide Accueil, ASEA CAVA, SOLIHA, UDAF, ATLAS, A l'endroit (Aide Accueil), Césame, CHU Angers et Solidarité Femmes

**Les MDS et le SAAS restent les deux principales structures référentes sociales des ménages entrés sur Passerelle.** 20 entrées ont été effectuées via les MDS en 2023 (22 en 2022, 33 en 2021), principalement sur Aide Accueil et l'Abri de la Providence. 10 entrées ont été réalisées via le SAAS (16 en 2022, 6 en 2021), principalement sur Abri de la Providence.

La coordination de l'accompagnement social avec les MDS principalement est donc toujours un enjeu majeur pour les gestionnaires Passerelle.

## 5/ Perspective de sortie au moment de l'entrée dans l'hébergement

### Répartition des ménages entrés sur Passerelle en 2023 selon l'orientation SIAO ou la priorisation logement au moment de l'entrée sur le dispositif et la structure

	Abri de la Providence		Aide Accueil		ASEA CAVA		TOTAL	
<b>Orientation logement autonome avec contingent</b>	-	-	1	0%	1	14%	<b>2</b>	<b>4%</b>
En instruction	2	13%	3	1%	1	14%	<b>6</b>	<b>13%</b>
Pas de demande SIAO	-	-	8	32%	-	-	<b>8</b>	<b>17%</b>
<b>Dispositifs SIAO insertion</b>	<b>13</b>	<b>87%</b>	<b>13</b>	<b>52%</b>	<b>5</b>	<b>71%</b>	<b>31</b>	<b>66%</b>
<i>CHRS insertion</i>	1	0%	2	8%	1	14%	<b>4</b>	<b>9%</b>
<i>CHRS Hors les murs</i>	-	-	-	0%	1	14%	<b>1</b>	<b>2%</b>
<i>IML / sous-location</i>	3	20%	4	16%	1	14%	<b>8</b>	<b>17%</b>
<i>IML mandat de gestion</i>	-	-	2	8%	-	-	<b>2</b>	<b>4%</b>
<i>ALT Réfugiés</i>	3	20%	-	0%	-	-	<b>3</b>	<b>6%</b>
<i>ALT/Habitat Mômes</i>	2	13%	1	0%	1	14%	<b>4</b>	<b>9%</b>
<i>Résidence sociale</i>	4	27%	1	0%	1	14%	<b>6</b>	<b>13%</b>
<i>Résidence Accueil</i>	-	-	1	0%	-	-	<b>1</b>	<b>2%</b>
<i>Sous-location Réfugiés</i>	-	-	2	8%	-	-	<b>2</b>	<b>4%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>100%</b>	<b>25</b>	<b>100%</b>	<b>7</b>	<b>100%</b>	<b>47</b>	<b>100%</b>

Source : Tableau de suivi SIAO 49

Parmi les 31 ménages orientés sur un dispositif d'insertion, 25 ont également une demande de logement social en cours.

**Depuis six ans, la majorité des ménages (66% soit 31 ménages), entrés sur le dispositif Passerelle ont une orientation SIAO en cours au moment de l'entrée (76% soit 39 ménages en 2022, 91% soit 53 ménages en 2021, 67 % soit 24 ménages en 2020, 61% soit 22 ménages en 2019 et 64 % soit 24 ménages en 2018) avec comme dispositifs principaux en matière d'orientation l'IML/Sous-location (8 orientations), la Résidence sociale (6 orientations) et le CHRS Insertion et l'ALT/Habitat Mômes (respectivement 4 orientations).**

**Comme en 2022, la part des ménages priorités vers le logement via le contingent préfectoral diminue (51% soit 24 ménages contre 61% soit 31 ménages en 2022).** Le nombre de ménages ayant une demande de logement social non contingentée augmente (10 ménages contre 3 ménages en 2022).

Le poids des ménages sans orientation au moment de l'entrée est en hausse en 2023 (17% soit 8 ménages) par rapport à 2021 (12% soit 6 ménages).

# LES PARCOURS DES MÉNAGES HÉBERGÉS

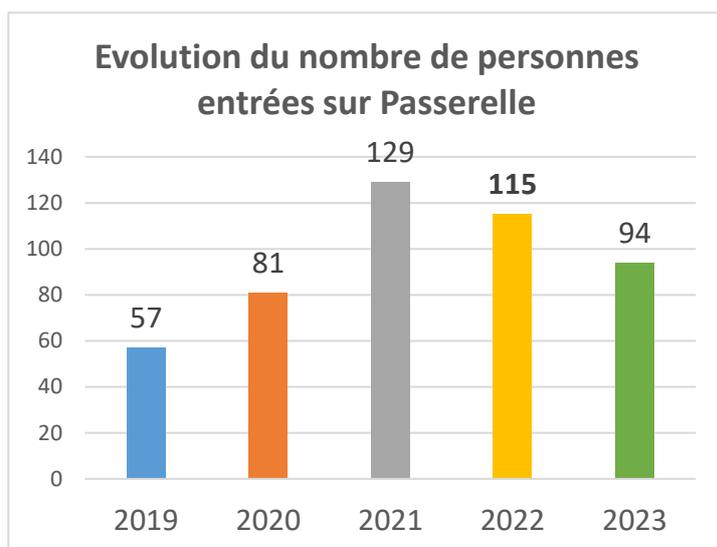
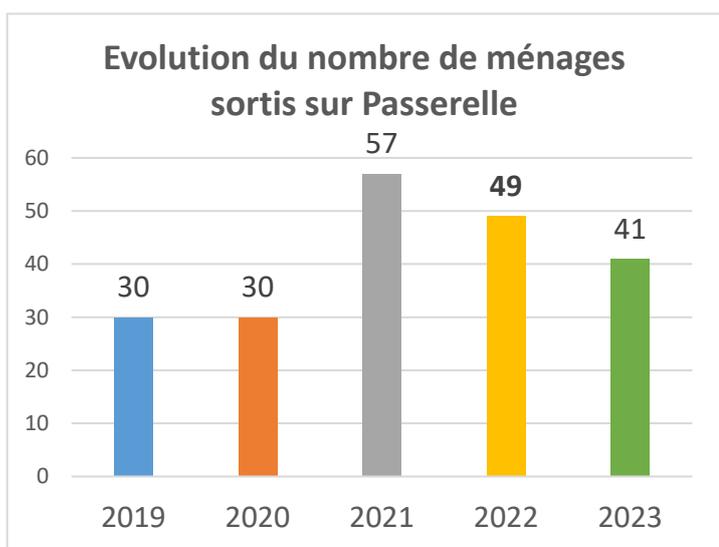
Pour rappel, ce bilan est centré uniquement sur les personnes entrées sur le dispositif Passerelle depuis 2018 (les personnes entrées avant 2018 dans le cadre de l'HUDC sont donc exclues de ce bilan). Ainsi, on ne comptabilise pas les ménages sortis en 2023 qui sont entrés avant 2018.

Cependant à titre informatif, aucun ménage entré sur l'ex-HUDC (avant 2018) est sorti en 2023.

## A/ Les sorties du dispositif :

41 ménages entrés en 2023 (soit 94 personnes) sortis en 2023

Depuis 2021, le nombre de sorties sur le dispositif Passerelle ne cessent de diminuer.  
Parmi les 41 ménages sortis en 2023, 12 sont entrés la même année (2023)



## 1 / Les types de sorties

### Répartition des ménages sortis de Passerelle en 2023 selon le type de sortie et la structure

	Abri de la Providence		Aide Accueil		ASEA CAVA		TOTAL	
<b>Sorties vers un dispositif SIAO Insertion</b>	<b>7</b>	<b>50%</b>	<b>8</b>	<b>40%</b>	<b>2</b>	<b>28%</b>	<b>17</b>	<b>41%</b>
<i>Résidence sociale</i>	-	-	-	-	1	14%	1	2%
<i>CHRS insertion</i>	2	14%	2	10%			4	10%
<i>ALT</i>	-	-	-	-	1	14%	1	2%
<i>ALT Réfugiés</i>	-	-	1	5%	-	-	1	2%
<i>IML/Sous-location</i>	5	36%	5	25%	-	-	10	24%
<b>Sorties vers un logement parc public</b>	<b>5</b>	<b>36%</b>	<b>5</b>	<b>25%</b>	<b>1</b>	<b>14%</b>	<b>11</b>	<b>27%</b>
<b>CHRS Urgence</b>	-	-	1	5%	-	-	1	2%
<b>Hôtel</b>	-	-	1	5%	-	-	1	2%
<b>Chez un tiers</b>	1	7%	-	-	1	14%	2	5%
<b>Retour à la rue</b>	-	-	1	5%	-	-	1	2%
<b>Départ sans nouvelles</b>	1	7%	1	5%	1	14%	3	7%
<b>Incarcération</b>	-	-	-	-	1	14%	1	2%
<b>Retour au pays d'origine</b>	-	-	1	5%	-	-	1	2%
<b>Retour au domicile conjugal</b>	-	-	-	-	1	14%	1	2%
<b>SAS ADOMA</b>	-	-	1	5%	-	-	1	2%
<b>Décès</b>	-	-	1	5%	-	-	1	2%
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>100%</b>	<b>20</b>	<b>100%</b>	<b>7</b>	<b>100%</b>	<b>41</b>	<b>100%</b>

Source : Tableau de suivi SIAO 49

**En 2023, le principal motif de sortie des ménages Passerelle est l'accès à un dispositif insertion porté par le SIAO pour la troisième année consécutive.**

41% des ménages sont sortis vers un dispositif SIAO soit 17 sorties (17 sorties en 2022, 25 sorties en 2021, 12 en 2020, 16 en 2019 et 9 en 2018). Le principal dispositif vers lequel les ménages sortent sont l'IML/Sous-Location (10 sorties).

Les ménages sortis vers un logement autonome baissent en 2023 (2 en 2018, 5 en 2019, 14 en 2020, 14 en 2021 et 16 en 2022). Toutefois ce chiffre remonte à 21 ménages si on comptabilise les 10 ménages qui ont accédés à l'IML/sous-location donc proches du logement autonome. L'ensemble des ménages sont sortis vers un logement du parc public.

Le dispositif Passerelle répond pleinement aux attentes initiales et joue son rôle de dispositif de transition puisque 68% des sorties sont positives (vers un dispositif SIAO et vers un logement

autonome). Le pourcentage de sorties dites positives est supérieur au taux de sorties dites positives (63%) sur l'ensemble des dispositifs d'insertion.

## 2 / Les durées de séjours

### Répartition des ménages sortis de Passerelle en 2023 selon la durée de séjour et la structure

	Abri de la Providence		Aide Accueil		ASEA CAVA		TOTAL	
0 à 3 mois	-	-	2	10%	2	29%	4	9%
4 à 6 mois	2	14%	3	15%	2	29%	7	22%
De 7 mois à 1 an	3	21%	4	20%	3	43%	10	24%
Plus d'un an	9	64%	11	55%	-	-	20	49%
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>100%</b>	<b>20</b>	<b>100%</b>	<b>7</b>	<b>100%</b>	<b>41</b>	<b>100%</b>

Source : Tableau de suivi SIAO 49

La durée de séjour médiane des ménages sortis en 2023 est de 359 jours (soit près d'un an). La part des ménages sortis dans un délai de séjour inférieur à 6 mois continue de baisser en 2023 (64% des ménages en 2020, 60% en 2021, 51% en 2022 et 31% en 2023). Pour les 30 ménages ayant dépassé le délai de 6 mois, on observe 11 sorties vers des dispositifs SIAO, 10 sorties vers le logement autonome, 2 départs sans nouvelle, 1 départ chez un tiers, 1 retour à la rue, 1 retour au domicile conjugal, 1 décès, 1 incarcération, 1 sortie vers le SAS Adoma et 1 sortie vers le dispositif hôtelier.

**Répartition des ménages présents sur Passerelle au 31-12-2023  
selon la durée de séjour et la structure**

	Abri de la Providence		Aide Accueil		Anjou Insertion Habitat		ASEA CAVA		TOTAL	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
0 à 6 mois	6	22%	6	18%	-	-	3	75%	15	23%
7 mois à 1 an	7	26%	13	38%	-	-	-	-	20	30%
1 à 2 ans	10	37%	7	21%	-	-	1	25%	18	27%
Plus de 2 an*	4	15%	8	24%	1	100%	-	-	13	20%
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>100%</b>	<b>34</b>	<b>100%</b>	<b>1</b>	<b>100%</b>	<b>4</b>	<b>100%</b>	<b>66</b>	<b>100%</b>

*Source : Tableau de suivi SIAO 49*

*\* Parmi les 13 ménages entrés depuis plus de 2 ans, 2 ménages sont entrés sur l'ex HUDC (avant le 01 janvier 2018)*

66 ménages étaient présents sur le dispositif Passerelle au 31-12-2023 (34 à Aide Accueil, 27 à l'Abri de la Providence, 4 à l'ASEA CAVA et 1 à Anjou Insertion Habitat) dont 64 ménages entrés sur le dispositif depuis 2019.

Les personnes présentes totalisent 100 079 nuitées au 31/12/2023 (soit 274 personnes hébergées par nuit sur l'année). La durée de séjour médiane depuis l'entrée du ménage est de 329 jours (soit près de 11 mois). Parmi les ménages présents depuis plus de 2 ans sur le dispositif Passerelle, 1 ménage est entré en 2016, 1 en 2017, 1 en 2019, 3 en 2020 et 7 en 2021.

Sur les 64 situations présentes et entrées depuis 2019, 15 sont présentes depuis moins de 6 mois (soit 23% des ménages). La présence de ménages depuis moins de 6 mois est similaire depuis 2021 (16 en 2019, 12 ménages en 2020, 14 ménages en 2021, 15 ménages en 2022 et 2023).

Aussi, pour les 49 situations ayant dépassé le délai de 6 mois défini dans le cadre du dispositif, il est pertinent d'analyser les points de blocage et les perspectives :

- ✓ 4 situations évoluent lentement en raison de problématiques de santé (addiction, physique et psychique)
- ✓ 10 situations évoluent lentement en raison d'une problématique administrative (titre de séjour)
- ✓ 2 ménages sont en procédure de divorce (attente du jugement officiel pour enclencher de nouvelles démarches liées au logement)
- ✓ 2 ménages sont en liste d'attente ALT Réfugiés
- ✓ 2 ménages sont en attente suite à une orientation ALT Réfugiés récente (ménages positionnés sur un logement vacant dont le SIAO attend la réponse à l'orientation de la part de la structure d'hébergement)

- ✓ 2 ménages sont en liste d'attente CHRS insertion
- ✓ 2 ménages sont en liste d'attente IML/Sous-location
- ✓ 1 ménage est en attente d'une entrée en IML/Sous-location (ménage positionné sur un logement vacant dont l'orientation a été validée)
- ✓ 8 ménages sont en attente suite à une orientation sous-location récente (ménages positionnés sur un logement vacant dont le SIAO attend la réponse à l'orientation de la part de la structure d'hébergement)
- ✓ 7 ménages viennent de recevoir une proposition de logement social. Entrées prévues courant 2024
- ✓ 2 ménages sans adhésion à l'accompagnement
- ✓ 3 ménages sont en liste d'attente en Résidence sociale
- ✓ 2 ménages sont en liste d'attente en Pension de famille
- ✓ 1 ménage est en liste d'attente en FJT
- ✓ 1 ménage en procédure d'expulsion du dispositif suite au refus de plusieurs propositions de logement social

# LES MENAGES EN LISTE D'ATTENTE AU 03/06/2024

141 ménages en liste d'attente au 03/06/2023 (soit 305 personnes)

## *Caractéristiques principales des ménages/personnes sur liste d'attente*

- ✓ 81 ménages isolés (57% des ménages) : hommes seuls plus représentés (60 ménages) que les femmes seules (21 ménages)

Femme seule	20	14%
Homme seul	61	43%
Couple sans enfant	3	2%
Femme seule avec enfant(s)	38	27%
Homme seul avec enfant(s)	3	2%
Couple avec enfant(s)	16	11%
<b>TOTAL</b>	<b>141</b>	<b>100%</b>

- ✓ Agés de 35 à 44 ans (ménages)

18-24 ans	7	5%
25-34 ans	40	28%
35-44 ans	47	33%
45-59 ans	41	29%
60-80 ans	6	4%
<b>TOTAL</b>	<b>141</b>	<b>100%</b>

✓ 93 ménages désirent être orientés et entrés sur le territoire d'Angers

Angers	93	66%
Angers/Cholet	6	4%
Angers/Cholet/Saumur	6	4%
Angers/Cholet/Saumur/Segré	2	1%
Angers/Saumur	8	6%
Cholet	4	3%
Cholet/Saumur	1	0%
Saumur	8	6%
Segré	1	0%
Non renseigné	11	8%
<b>TOTAL</b>	<b>141</b>	<b>100%</b>

## B / Les apports et la plus-value du dispositif

Les hébergements à la nuitée (type halte de nuit/hôtel) permettent difficilement de capter les personnes avant que la situation ne se dégrade. Le dispositif Passerelle répond donc pleinement au besoin d'améliorer les conditions de prise en charge des ménages sans domicile fixe, en situation de détresse et en attente d'une entrée dans un dispositif d'insertion géré par le SIAO49 ou bien dans l'attente de l'octroi d'un logement.

### **1/ Repérage des situations**

L'articulation urgence/insertion permet d'étendre le repérage des personnes en urgence inconnues des dispositifs de la veille sociale et ayant besoin d'un hébergement. Cela permet d'apporter des nouvelles réponses à un public plus large.

### **2/ Adéquation de l'offre aux besoins :**

En 2023 le travail de repérage des situations par des outils de suivi internes au SIAO permet de constater que la majorité des besoins identifiés concerne tous type de ménages avec une majorité d'isolés (femme seule et homme seul).

Il convient donc d'interroger l'adéquation et/ou le développement du parc aux compositions familiales repérées.

Dans une perspective de création de places ou de restructuration du parc, une orientation vers des logements T1 et T2 semble pertinente notamment au regard de la complexité des situations, pour qui la cohabitation apparaît difficile. Aussi, l'ouverture de places sur le territoire Choletais permettrait l'élargissement des possibilités de répondre aux besoins.

### **3/ Réévaluation des situations au sein du dispositif :**

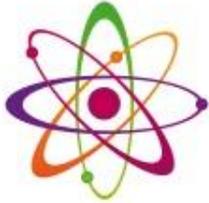
La mise en place de rencontres régulières ou les échanges entre référent SIAO49 du dispositif Passerelle et les équipes des opérateurs Passerelle permet la mise à jour des situations et/ou de réadapter les orientations. Le travail en partenariat fait évoluer les situations.

Les retours sur le ménages accueillis et accompagnés dans ce dispositif met à jour le besoin d'un travail en collaboration avec les référents extérieurs. Le référent Passerelle SIAO49 est un soutien dans le lien de cette coopération mais aussi auprès des collaborateurs du SIAO49 des dispositifs d'insertion.

### **4/ Accès au logement**

En 2023, les rencontres ont permis de faire un point sur les demandes de logement à mettre à jour, à faire remonter les demandes contingentées mais aussi parfois à faire évoluer la priorisation.

Pour le prochain bilan Passerelle retraçant l'année 2024, les gestionnaires d'hébergements seront sollicités afin d'apporter des éléments qualitatifs sur les apports, les plus-values associés et les freins rencontrés sur le dispositif Passerelle.



# SIAO 49

Réseau Hébergements & Logements Temporaires  
Coordination - Orientation - Observatoire

SIAO49

Service Intégré d'Accueil et d'orientation  
du Maine-et-Loire

25 boulevard Victor Beaussier

49000 Angers

02.41.47.79.11

[accueil@siao49.fr](mailto:accueil@siao49.fr)

[www.siao49.fr](http://www.siao49.fr)

Contact :

Pierre-François BODIN

Chargé de mission de l'Observatoire Social

02.41.47.79.11

Réalisation :

Pierre-François BODIN